



Appel à manifestations d'intérêt

Diffusion d'une culture de l'égalité femmes/hommes & de lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Parcours de formation et d'accompagnement individualisé par le Centre Hubertine Auclert

Des parcours d'accompagnement individualisé, à destination des :

- **des établissements scolaires franciliens (1^{er} et 2nd degrés)**
- **collectivités locales,**
- **et associations et syndicats**

membres ou partenaires du Centre Hubertine Auclert sur la base d'un appel à manifestation d'intérêt.

Depuis janvier 2025, le Centre Hubertine Auclert propose un **accompagnement individualisé structuré en parcours thématiques** (*sensibilisations des équipes, formations au sein de vos structures, rendez-vous d'accompagnement*) de ses membres et partenaires via **un formulaire en ligne**.

Ce dispositif a pour but de centraliser les demandes d'accompagnement et de formation par le Centre Hubertine Auclert.

Les structures accompagnées seront celles qui présentent un projet s'inscrivant dans la durée.

En dehors de cet appel à manifestation, le Centre Hubertine Auclert continue de proposer [des formations inter-structures dans ses locaux](#), ouvertes aux membres et non-membres, et des accompagnements collectifs de ses membres sous la forme d'échanges de pratiques, de webinaires, etc.

Un nouvel appel à manifestation d'intérêt est ouvert du mercredi 07 janvier 2026 au vendredi 6 mars (inclus). Pour un accompagnement sur l'année 2026/2027 par l'équipe du Centre Hubertine Auclert.

Un second appel à manifestation d'intérêt sera ouvert après l'été pour un accompagnement sur l'année civile 2027. Il sera plus particulièrement destiné aux collectivités territoriales à la suite des élections municipales de 2026.

Table des matières

Sur quels sujets ?	3
I- Parcours pour les professionnelles et professionnels de l'éducation au sein des établissements scolaires (1 ^{er} et 2 nd degrés)	3
A. Parcours « Accompagnement et formation pour le pilotage d'actions en faveur de l'égalité et de la lutte contre les violences de genre en milieu scolaire »	3
B. Parcours « Embarquer toute l'équipe dans un projet d'établissement en faveur de l'égalité et de la lutte contre les violences de genre en milieu scolaire »	3
II- Parcours pour les agentes et agents des collectivités territoriales	4
A. Parcours « Accompagnement et formation des professionnels et professionnelles de services petite enfance, enfance et/ou jeunesse »	4
B. Parcours « Formation des policiers et policières municipales à l'accueil, au recueil de la parole et à l'orientation des femmes victimes de violences au sein du couple »	4
C. Parcours « Formation des pompières et pompiers à l'accueil, au recueil de la parole et à l'orientation des femmes victimes de violences au sein du couple »	5
III- Parcours pour les bénévoles et professionnelles et professionnels des associations, fédérations et syndicats	6
A. Parcours « Accompagnement de projet personnalisé »	6
B. Parcours « Être une association formatrice dans le cadre du projet régional de formation des forces de sécurité à l'accueil des femmes victimes de violences au sein du couple »	6
C. Parcours « Être une association formatrice dans le cadre d'un projet régional de lutte contre les (cyber)violences de genre dans les lycées franciliens »	7
En résumé, que comprend l'accompagnement ?	8
Quelle est la durée de l'accompagnement ?	8
Comment répondre ?	8

Sur quels sujets ?

Cette année, les structures intéressées pourront bénéficier de parcours d'accompagnement ciblés, adaptés aux besoins de leurs publics, comprenant des formations et des temps d'accompagnement construits en fonction des enjeux rencontrés par chaque structure.

Les structures pourront également proposer des projets ne correspondant pas à ces parcours, qui seront étudiés par l'équipe du Centre Hubertine Auclert.

I- Parcours pour les professionnelles et professionnels de l'éducation au sein des établissements scolaires (1^{er} et 2nd degrés)

Les projets dans le cadre du présent AMI sont ouverts aux écoles, collèges et lycées franciliens. **Nous encourageons particulièrement les écoles (préélémentaires et élémentaires) et l'enseignement agricole à postuler.** Les domaines d'expertise suivants pourront être abordés (au choix) dans le cadre des deux parcours proposés : « *stéréotypes sexistes* » ; « *intégrer le genre dans ses pratiques professionnelles* » ; « *sexisme et LGBTphobies dans le secondaire* » ; « *violences sexistes et sexuelles dans le secondaire* » ; « *cyberviolences de genre dans le secondaire* ».

A. *Parcours « Accompagnement et formation pour le pilotage d'actions en faveur de l'égalité et de la lutte contre les violences de genre en milieu scolaire »*

Parcours **pour des personnes référentes** pour mettre en œuvre des projets au sein de l'établissement

Cet accompagnement comprend :

- Deux rendez-vous de cadrage et d'analyse des besoins,
- Deux ou trois places à une formation interprofessionnelle au Centre Hubertine Auclert, la thématique sera à définir en fonction des besoins,
- Deux rendez-vous de suivi au cours de l'année.

Coût estimé entre 200 € et 300 €

Nombre de personnes formées de manière approfondie : 2 ou 3

B. *Parcours « Embarquer toute l'équipe dans un projet d'établissement en faveur de l'égalité et de la lutte contre les violences de genre en milieu scolaire »*

Parcours **pour sensibiliser toute l'équipe éducative et enseignante et former un groupe ressource spécifique** sur une ou plusieurs expertises

Cet accompagnement comprend :

- Deux rendez-vous de cadrage et d'analyse des besoins,
- Une sensibilisation de toute l'équipe éducative et enseignante,
- Une formation d'une à deux journées (selon le sujet) d'une équipe-ressource de 15 personnes,
- Trois rendez-vous de suivi au cours de l'année avec les personnes portant le projet
- Un retour d'expérience pour le groupe formé en fin d'année.

Coût estimé entre 950 € et 1 450 €

Nombre de personnes formées de manière approfondie : 15 par formation

Nombre de personnes sensibilisées : pas de nombre maximum, ensemble de l'équipe, jusqu'à plusieurs centaines en fonction de la taille de l'établissement.

II- Parcours pour les agentes et agents des collectivités territoriales

A. Parcours « Accompagnement et formation des professionnels et professionnelles de services petite enfance, enfance et/ou jeunesse »

Parcours dans le cadre d'un projet expérimental du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse de l'Institut National de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP).

Cet accompagnement comprend :

- Deux rendez-vous de cadrage et d'analyse des besoins ;
- un temps d'observation et une réunion de présentation du projet sur site ;
- une formation de deux jours et demi des directeurs et directrices de centres pour 15 personnes ;
- deux rendez-vous de préparation puis co-animation avec ces mêmes directeurs et directrices d'une grande journée de sensibilisation de l'ensemble des agents et agentes du ou des services choisis (petite enfance, enfance, jeunesse) ;
- deux à trois temps d'échanges de pratiques en commun avec autres collectivités du projet ;
- ainsi que des rendez-vous de suivi selon les besoins.

Point d'attention : Les collectivités sélectionnées dans le cadre de ce projet s'engagent à collaborer avec l'équipe d'évaluation (EVAL-LAB), ce qui implique notamment d'informer les structures d'accueil de cette évaluation, de s'assurer que l'équipe d'évaluation peut interroger les agentes et agents sur leur temps de travail (passation d'un questionnaire, entretiens qualitatifs), et de transmettre des documents à l'équipe d'évaluation, en fonction de leurs demandes.

Coût estimé à 4 500 euros

Nombre de personnes formées de manière approfondie : 15 par formation

Nombre de personnes sensibilisées : pas de nombre maximum, ensemble des agents et agentes du ou des services petite enfance, enfance, jeunesse.

B. Parcours « Formation des policiers et policières municipales à l'accueil, au recueil de la parole et à l'orientation des femmes victimes de violences au sein du couple »

Parcours dans le cadre du projet régional de formation des forces de sécurité à l'accueil des femmes victimes de violences au sein du couple.

Cet accompagnement comprend :

- Une formation d'une (ou deux) journée(s), animée par une association spécialisée dans l'accompagnement des femmes victimes de violences et ayant une pratique de formation professionnelles. Ces associations sont sélectionnées par le Centre Hubertine Auclert. Le Centre Hubertine Auclert, via la coordination du projet, garantit la qualité des contenus de formation et le lien territorial entre l'association formatrice et les bénéficiaires.

Coût estimé : gratuité pour les collectivités membres (pris en charge par le Centre Hubertine Auclert pour ses collectivités membres uniquement. Si une collectivité non-membre souhaite bénéficier de cette formation pour ses agents et agentes, le tarif appliqué sera de 2 000 euros par jour).

Nombre de personnes formées de manière approfondie : 15 par formation

C. Parcours « Formation des pompières et pompiers à l'accueil, au recueil de la parole et à l'orientation des femmes victimes de violences au sein du couple »

Parcours dans le cadre du projet régional de formation des forces de sécurité à l'accueil des femmes victimes de violences au sein du couple.

Cet accompagnement comprend :

- Une formation d'une (ou deux) journée(s), animée par une association spécialisée dans l'accompagnement des femmes victimes de violences et ayant une pratique de formation professionnelles. Ces associations sont sélectionnées par le Centre Hubertine Auclert. Le Centre Hubertine Auclert, via la coordination du projet, garantit la qualité des contenus de formation et le lien territorial entre l'association formatrice et les bénéficiaires.

Coût estimé : gratuité pour les **départements** membres (pris en charge par le Centre Hubertine Auclert pour ses collectivités membres uniquement).

Nombre de personnes formées de manière approfondie : 15 par formation

III- Parcours pour les bénévoles et professionnelles et professionnels des associations, fédérations et syndicats

A. Parcours « Accompagnement de projet personnalisé »

Avec une approche féministe, les axes seront définis en fonction de vos besoins et actions sur :

- L'égalité
- L'éducation à l'égalité filles/garçons, femmes/hommes ;
- La lutte contre les violences sexistes et sexuelles ;
- La spécificité des (cyber)violences de genre chez les jeunes, et des (cyber)violences conjugales/au sein du couple.

A titre indicatif, l'accompagnement du Centre Hubertine Auclert peut prendre la forme :

- D'appui au montage de projet ;
- D'appui dans la définition d'une stratégie
- De recherches de partenaires
- D'orientations vers des ressources et formations pour monter en compétences
- D'appui dans la phase valorisation/plaidoyer
- D'appui à la définition de la stratégie de valorisation et de plaidoyer
- De relecture d'un rapport de plaidoyer
- D'une intervention dans le cadre d'un événement,

Nous ne sommes pas en mesure d'accompagner les associations dans des projets de diagnostic de leurs pratiques ou d'élaboration d'un plan d'action interne.

Notre engagement repose avant tout sur la transmission d'expertises, de ressources, bonnes pratiques et la mise en réseau avec d'autres membres (sous forme de temps d'échanges de pratiques, de rendez-vous d'accompagnement, de webinaires thématiques, etc.).

Nous favorisons les projets ayant – pour tout ou partie – un impact en Ile-de-France.

B. Parcours « Être une association formatrice dans le cadre du projet régional de formation des forces de sécurité à l'accueil des femmes victimes de violences au sein du couple »

Parcours dans le cadre du projet régional de formation des forces de sécurité à l'accueil des femmes victimes de violences au sein du couple.

Attention : pour ce parcours, date limite de candidature particulière : **vendredi 6 février** (inclus).

Parcours à destination des associations spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences et ayant une pratique de formations professionnelles, afin de s'engager avec le Centre Hubertine Auclert dans le cadre du projet régional ;

Toutes les informations détaillées + les contacts pour postuler sont à retrouver ici : <https://drive.google.com/file/d/1Vqxe1Je0JDtvKSedOdspcpr3nmYr-d/view?usp=sharing>

C. Parcours « Être une association formatrice dans le cadre d'un projet régional de lutte contre les (cyber)violences de genre dans les lycées franciliens »

Dans le cadre d'un nouveau projet de prévention des (cyber)violences sexistes et sexuelles déployées dans les lycées d'Ile-de-France, le Centre Hubertine Auclert souhaite identifier des associations spécialisées.

Les modalités restent à préciser, mais comporteraient l'animation de formations auprès de l'ensemble des personnels des lycées (équipes éducatives, enseignantes, administratives et techniques), ainsi que l'animation de temps de sensibilisation auprès d'élèves.

Cet appel à manifestation permet de pré-identifier des structures volontaires.

Début du projet (estimé) : septembre 2026.

En résumé, que comprend l'accompagnement ?

Selon le parcours choisi, l'accompagnement pourra inclure :

- Des rendez-vous individuels d'échanges et de montage de projet au cours de l'année avec des expertes et experts du Centre Hubertine Auclert ;
 - Une sensibilisation de 2 à 3 heures de l'ensemble de l'équipe ou des équipes sélectionnées ;
 - Une formation d'un groupe ressource (15 personnes) sur un enjeu spécifique sur une, deux ou trois journées en fonction des thématiques, et/ou, l'accès aux formations en inter structures proposées au Centre Hubertine Auclert ;
 - Un temps de retour d'expérience post formation.
-
- En fonction des besoins, une orientation vers des membres et le réseau du Centre Hubertine Auclert pour des actions complémentaires auprès des publics non ciblés dans le présent appel à manifestation d'intérêt (par exemple, des interventions auprès des élèves, etc.).

Quelle est la durée de l'accompagnement ?

- Pour les établissements scolaires ET les collectivités territoriales (projet périscolaire) accompagnées sur la montée en compétence des professionnelles et professionnels des structures jeunesse, enfance et petite enfance : de septembre 2026 à juillet 2027.
- Pour le projet régional de formation des forces de sécurité (associations formatrices ET collectivités bénéficiaires) : l'année civile 2026.
- Pour l'accompagnement de projet des associations, fédérations et syndicats : 2026/2027.

Comment répondre ?

La manifestation d'intérêt se fait par le biais d'un formulaire en ligne *Google Form*, à renseigner **jusqu'au vendredi 6 mars (inclus) ****: [LIEN](#)

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfeA74YdwVf3qctE1ourO0ksa1osljDSECvAHosgILMTatjnA/viwwform?usp=header>

**** sauf les associations qui candidatent en tant que formatrices dans le projet de formation des forces de sécurité : réponse jusqu'au vendredi 6 février.**

Le Centre Hubertine Auclert contactera les structures présélectionnées **entre fin mars et début avril** afin d'échanger sur les modalités et le calendrier d'un accompagnement.

Pour toute demande d'information complémentaire : formation@hubertine.fr